KPMG

IFRS® : nouvelles de dernière heure

Lettre mensuelle concernant la présentation de l'information financière au Canada

Comptabilité

- Navigating IFRS 18 : Overcoming implementation challenges | Reprise de la webémission
- Tarifs sur les importations | Quelles sont les incidences sur votre information financière?
- L'IFRS 17 en temps réel | Observations à jour sur les rapports annuels de 2024
- Période d'incertitude | Mises à jour des articles du portail numérique

Information sur la durabilité

- Clarification de l'IFRS S2 : Informations à fournir en lien avec les changements climatiques
- Normes de l'ISSB | Liste de contrôle des informations à fournir

Comptabilité

Navigating IFRS 18 : Overcoming implementation challenges | Reprise de la webémission

L'IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir*, entrera en vigueur le 1er janvier 2027 et aura une incidence sur la façon dont les organisations canadiennes présentent leurs états financiers. Cette nouvelle norme comporte des changements importants dans les notes différentes aux états financiers. Cela inclut la communication de certaines mesures non conformes aux PCGR, notamment les mesures de la performance choisies par la direction (« MPCD »), qui feront désormais partie des états financiers audités.

Le 15 mai 2025, l'équipe IFRS 18 de KPMG au Canada a animé une webémission portant sur :

- les **incidences opérationnelles** de la nouvelle norme;
- les **difficultés** auxquelles les organisations peuvent être confrontées au cours de la mise en œuvre;
- des **renseignements** pour savoir où en sont les organisations dans leur processus d'adoption;
- les **sujets d'actualité et les questions pressantes** qui pourraient préoccuper divers professionnels du secteur.

Visionnez le replay (en anglais).

Tarifs sur les importations | Quelles sont les incidences sur votre information financière?

Lorsque de nouveaux tarifs et de nouvelles contre-mesures tarifaires sont annoncés et modifiés dans un délai rapide, ce ne sont pas les tarifs à eux seuls qui posent des défis pour les organisations. Les incertitudes qui en découlent, tant pour les organisations qui mettent en œuvre et réalisent, l'évaluation des répercussions sur l'information financière intermédiaire ou annuelle peut s'avérer complexe.

Les organisations doivent :

- réfléchir de façon plus globale aux incidences;
- tenir compte de l'incertitude d'évaluation à la date de clôture (p. ex., 31 mars 2026) selon les dispositions des normes comptables pertinentes;
- brosser un portrait clair de leur situation.

Lisez notre article et utilisez notre aide-mémoire pour vous aider à évaluer les principales incidences sur l'information financière.

En savoir plus (en anglais).

L'IFRS 17 en temps réel | Observations à jour sur les rapports annuels de 2024

Nous avons mis à jour nos observations sur les méthodes comptables, ainsi que sur les informations à fournir et les jugements importants en vertu de l'IFRS 17, Contrats d'assurance et de l'IFRS 9, *Instruments financiers* dans les états financiers annuels de 2024 de 55 assureurs.

Nous avons également approfondi plusieurs sujets, notamment les taux d'actualisation, les ajustements au titre du risque et la marge sur services contractuels.

De façon générale, les informations fournies par les assureurs étaient plus claires et plus pertinentes comparativement à celles des exercices précédents. Les informations varient toujours largement. Certains assureurs ont également commencé à codifier leurs méthodes comptables en vertu de l'IFRS 17 et à proposer aux utilisateurs de nouvelles façons d'analyser la rentabilité, notamment en utilisant des indicateurs clés de performance (« ICP ») liés à l'IFRS 17.

En savoir plus (en anglais).

Période d'incertitude | Mises à jour des articles du portail numérique

Nous avons mis à jour les articles du portail numérique sur Comptabilité, Rapports en période d'incertitude (en anglais).

- l'article *What are the accounting implications for insurers?* (pour refléter les enjeux actuels, notamment l'incertitude causée par les nouveaux tarifs sur les importations);
- l'article *How should companies account for inventoriesand processes?*
- l'article *How are tariffs affecting economics?*;
- l'article *How will new import tariffs affect impairment testing of non-current assets?* (pour mettre à jour la section des informations à fournir).

Haut

Information sur la durabilité

Clarification de l'IFRS S2, *Informations à fournir en lien avec les changements climatiques*

Des modifications ciblées de l'IFRS S2 pourraient changer la façon dont les organisations présentent les informations sur les émissions de gaz à effet de serre (« GES »).

Les parties prenantes — y compris les autorités de réglementation, les préparateurs et les investisseurs — ont formulé des commentaires axés sur les aspects pouvant nécessiter des clarifications aux fins de la mise en œuvre de l'IFRS S2. Compte tenu de ces commentaires, l'International Sustainability Standards Board (« ISSB ») propose d'apporter des modifications visant les points suivants :

- les GES de la catégorie 15 du champ d'application 3;
- les valeurs du potentiel de réchauffement de la planète;
- la classification GICS (Global Industry Classification Standard);
- l'allégement bentonal.

Les propositions intéresseront les organisations qui en planifient actuellement la mise en œuvre, ou qui ont déjà effectué une évaluation des écarts.

Lisez notre article pour en savoir plus, et soumettez vos commentaires à l'ISSB d'ici le 27 juin 2026.

En savoir plus (en anglais).

Normes de l'ISSB | Liste de contrôle des informations à fournir

Notre liste de contrôle des informations à fournir vous aidera à préparer et à présenter les informations financières liées à la durabilité en vertu des normes IFRS d'information sur la durabilité actuellement en vigueur, et de, se identifier ce qui suit :

- les informations à fournir sur les risques et occasions liés aux changements climatiques et d'autres sujets (dans un ordre facile à comprendre);
- les allégements transitoires offerts aux nouveaux adoptants.

Utilisez notre guide pour vous aider à préparer votre présentation de l'information sur la durabilité.

Téléchargez le guide (en anglais).

Haut

Votre société est-elle prête pour les IFRS?

Soyez bien informés grâce à KPMG au Canada

Communiquez avec notre équipe canadienne

Elliot Maier
Associé – IGCT
Leader national, Services-conseils en comptabilité
emaier@kpmg.ca
(416) 777-8746

Michael Ott
Associé, Services-conseils en comptabilité
mpott@kpmg.ca
(416) 228-4163

Terry Liu
Associé, Services-conseils en comptabilité
terryliu@kpmg.ca
(416) 777-3886

Cathy Yuan
Associée, Services-conseils en comptabilité
cathyyuan@kpmg.ca
(416) 476-2866

Abonnez-vous pour recevoir des analyses de profondeur et des informations de KPMG au Canada

KPMG

Pour en savoir plus

Nous nous joindre | Mentions des commanditaires | Mise à jour | Avis de protection de confidentialité Canada | Politique de protection des renseignements personnels | Nous contacter

Le présent message vous a été envoyé par KPMG. Si vous souhaitez mieux d'autres communications de KPMG lorsque ce ne publications pour prendre connaissance, au besoin, le mode de choisir plus mieux de messages électroniques de KPMG, allez sur le portail d'abonnement de KPMG.

Nous avons à cœur de gagner votre confiance et le développer des relations durables en vous offrant un service exceptionnel. Il est au de mieux pour vous communications avec vous.

Nous avons vous soit recommandé d'inclure certains ou de nos responsabilité dans nos messages. Puisé que de les traiter le, nous prenons à votre attention les liens suivants qui contiennent le texte complet de ces avis :

Mise au Avis concernant la protection de l'information et de confidentialité de KPMG
Politique relative à notre utilisation des renseignements personnels

© 2026 KPMG s.r.l./s.e.n.c., société à responsabilité limitée de l'Ontario et cabinet membre de l'organisation mondiale KPMG des cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, société de droit anglais à responsabilité limitée par garantie. Tous droits réservés.

Le présent bulletin contient des informations de KPMG® Foundation qui sont protégées par le droit d'auteur. Tous droits réservés. Elles ont été reproduites par KPMG s.r.l./s.e.n.c. avec la permission de l'IFRS Foundation. Les droits de propriété intellectuelle de KPMG s.r.l./s.e.n.c. sur ces informations, ainsi que les informations des IFRS Foundation, ne limitent pas les droits d'utilisation de ces informations significatifs, tels que, de plus amples

Avis de non-responsabilité : Dans la mesure permise par les lois applicables, l'ASB, l'ISSB et l'IFRS Foundation déclinent expressément toute responsabilité vis-à-vis de qui que ce soit relativement aux réclamations ou dommages de quelque nature que ce soit (y compris, sans s'y limiter, le manque-à-gagner, les pertes, les dommages-intérêts, les dommages-intérêts punitifs, les pénalités et les frais, pouvant découler de la présente publication ou d'une traduction de celle-ci.

Les informations contenues dans la présente publication n'ont pas valeur de conseil et ne saurairent se substituer aux services d'un professionnel ayant les compétences appropriées.

© ISSBNC, s.e.c. est une marque de commerce, et « IFRS®, » « ISSB® », « IFRS®, » « IFRS for SMEs®, » « SASB® » et « SASB® » sont des marques déposées de l'IFRS Foundation et sont utilisées sous licence par KPMG s.r.l./s.e.n.c. Pour en savoir plus sur les conditions générales d'utilisation du présent document, veuillez communiquer avec l'IFRS Foundation pour savoir dans quels pays vous marques de commerce sont utilisées et/ou déposées.